



Recherche en bref

Rendement du Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) auprès des délinquants sous responsabilité fédérale

La mise en œuvre du MPCI est associée à une réduction importante de la récidive chez les délinquants masculins sous responsabilité fédérale.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Rendre compte des fluctuations et des diminutions de la récidive est devenu pratique courante pour s'assurer de programmes correctionnels efficaces. Habituellement, les fluctuations et les diminutions de la récidive se mesurent par rapport à un groupe témoin, à un groupe comparatif (parfois à un groupe témoin de type « liste d'attente ») ou au taux de récidive général de base d'une population correctionnelle similaire. Pour évaluer le rendement d'un système correctionnel, les taux de récidive sont souvent compilés au fil du temps. Comparer un endroit où le Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) a été mis en œuvre à un autre endroit où il ne l'a pas été offre une occasion unique d'explorer les résultats opérationnels et d'améliorer les objectifs liés à la prestation des services correctionnels.

Ce que nous avons fait

Les résultats en matière de sécurité publique présentés dans le Cadre de gestion du rendement (CGR) du Service correctionnel du Canada (SCC) ont été extraits du système automatisé Rendement en direct. Ce dernier normalise les rapports historiques de deux statistiques importantes aux niveaux national et régional : 1) le pourcentage de délinquants non réadmis dans le milieu carcéral au terme de leur peine et 2) le nombre de délinquants condamnés à une infraction grave (Annexe 1) pendant qu'ils étaient sous surveillance dans la collectivité et leur taux par tranche de 1 000. Les données ont été recueillies sur une période de trois ans (de 2012-2013 à 2014-2015) et comparent deux régions : celle du Pacifique, où le MPCI a été mis en œuvre, et celle des Prairies, où il ne l'est pas encore. Les résultats des délinquants autochtones ont été examinés séparément.

Ce que nous avons constaté

Dans la région offrant le MPCI, le pourcentage de délinquants non réadmis au terme de leur peine s'est amélioré au fil des ans, passant de 51,5 % en 2012-2013, à 55,5 % en 2013-2014, puis à 56,4 % en 2014-2015. Il est en revanche demeuré stable dans la région n'offrant pas le MPCI (44,5 % en 2012-2013, 44,2 % en 2013-2014 et 44,6 % en 2014-2015). L'écart de plus de 10 % entre les deux régions est notable.

Le portrait est semblable pour les délinquants autochtones. Dans la région offrant le MPCI, le pourcentage de délinquants non réadmis au terme de leur peine a aussi

connu une hausse, passant de 38,8 % en 2012-2013 à 43,7 % en 2014-2015, tandis que dans la région n'offrant pas le MPCI, il a été plus faible et ne s'est pas amélioré (de 32,4 % en 2012-2013 à 31,1 % en 2014-2015).

Encore plus éloquentes sont les statistiques du CGR concernant le nombre de délinquants condamnés à une infraction grave (Annexe 1) pendant qu'ils étaient sous surveillance dans la collectivité et leur taux par tranche de 1 000. Dans la région offrant le MPCI, le nombre de condamnations pour des infractions graves a chuté de 60 en 2012-2013 à 20 en 2014-2015 (une réduction de 67 %). Et le taux par tranche de 1 000 est passé de 51,7 en 2012-2013 à 15,6 en 2014-2015 (une diminution de 70 %). Quant à la région n'offrant pas le MPCI, le nombre est passé de 71 en 2012-2013 à 58 en 2014-2015 et le taux par tranche de 1 000 est passé de 38 en 2012-2013 à 31 en 2014-2015, soit une baisse de 18 % dans les deux cas. Le nombre de délinquants condamnés à une infraction grave pendant qu'ils étaient sous surveillance et leur taux par tranche de 1 000 ont connu des baisses dans les deux régions, mais les réductions étaient nettement plus importantes dans la région offrant le MPCI.

Pour ce qui est des délinquants autochtones, leur taux par tranche de 1 000 dans la région offrant le MPCI a baissé de 36 en 2012-2013 à 17,6 en 2014-2015 (une réduction de 51 %). Et il est demeuré stable dans la région n'offrant pas le MPCI (de 60,7 en 2012-2013 à 60,5 en 2014-2015).

Ce que cela signifie

Une analyse de l'efficacité dans les régions ayant délaissé les programmes traditionnels au profit du MPCI a révélé qu'au fil du temps, le MPCI est associé à une réduction de la récidive, tant chez les délinquants masculins autochtones que non-autochtones purgeant une peine de ressort fédéral.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk